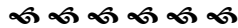


COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Novembre 2020



EXTRAIT N° 2020.00197 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↔ en exercice : 16
↔ présents : 16
↔ représentés : 0

Date de convocation :

Mercredi 4 Novembre 2020

Secrétaire de séance :

Sylvie CAUCHIE

L'an deux mille vingt, le dix novembre à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE

DONGES : M. François CHENEAU

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : Mme Catherine LUNGART

SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND

SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Lydie MAHE, Mme Céline GIRARD, M. Éric PROVOST, Mme Céline PAILLARD, M. Xavier PERRIN

TRIGNAC : M. Claude AUFORT

Commission : Commission Transition écologique et Aménagement durable

Objet : Compte Rendu Annuel d'Activité (CRAC) 2019 - Opération d'aménagement à vocation d'habitat et de tertiaire « ZAC de Cadréan » à Montoir de Bretagne - LAD SELA - Approbation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Novembre 2020**

Commission : Commission Transition écologique et Aménagement durable

Objet : Compte Rendu Annuel d'Activité (CRAC) 2019 - Opération d'aménagement à vocation d'habitat et de tertiaire « ZAC de Cadréan » à Montoir de Bretagne - LAD SELA - Approbation

Catherine LUNGART, Vice-présidente,

Expose,

Par délibération du 14 février 2006, la CARENE s'est substituée à la Commune de Montoir de Bretagne, par le transfert du traité de concession confiant à LAD SELA l'opération d'aménagement à vocation industrialoportuaire de la « ZAC de Cadréan » située à Montoir de Bretagne, sur une superficie de 116 ha. La durée de la concession est prévue jusqu'au 31 décembre 2024.

En application de l'article L. 300-5 du Code de l'Urbanisme et L1523-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'aménageur présente chaque année à la collectivité un compte rendu d'activités qui comprend :

- le bilan financier prévisionnel global actualisé,
- un plan de trésorerie,
- un tableau des acquisitions et des cessions immobilières,
- une note de conjoncture,
- le bilan des conventions d'avances prévues.

Le Compte Rendu d'Activité de la concession « ZAC de CADREAN » établi par LAD SELA a été arrêté pour l'année 2019, d'où il ressort que :

- Les dépenses de l'exercice 2019 se montent à 365 K€ HT dont 277 K€ de travaux d'infrastructure, 44 K€ d'études et 7 K€ d'acquisition.
- Côté recettes, 545 K€ sont constatés, correspondant principalement à des cessions pour 393 K€ et des subventions 120 K€.

Le bilan prévisionnel ressort à 13 516 K€ (-1 700 K€ HT). Cette baisse est liée à la perte du foncier cessible dans le cadre de l'opération AVRIL/BAL. Les dépenses sont réalisées à 91%. Les travaux sont réalisés à 98%.

Concernant le contentieux en cours avec AVRIL /BAL une perspective de sortie en 2021 est envisageable dans un cadre amiable. La SELA demande la poursuite des négociations amiables engagées avec Denis AVRIL pour permettre de mettre fin au contentieux.

Environ 89 % des recettes sont réalisées (12 M€ HT), dont 7,4 M€ de cessions (85%). Deux grands secteurs restent à commercialiser : le second îlot tertiaire (308 K€ HT), les parcelles AVRIL (446 K€ HT).

Pour 2020, 364 K€ HT de dépenses sont prévus, dont 26 K€ de travaux, 250 K€ de participation pour la requalification de l'impasse Gautier et 18 K€ d'études (aménagement îlot tertiaire).

Côté recettes, 210 K€ sont envisagés, il s'agit de subventions de la Région pour la requalification de la rue Gauthier.

La participation du concédant (1,2M€) a déjà été versée.

Le bilan intègre une avance de trésorerie de 4,3 M€ dont 2,2 M€ restent à verser en 2020, 300 K€ en 2021 et 300 K€ au-delà.

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- approuve le compte rendu financier ci-annexé, tel qu'il a été arrêté par LAD SELA en juin 2020;
- approuve l'état des cessions et acquisitions annexé au compte rendu annuel de la concession ;
- approuve la poursuite des négociations amiables dans le cadre de la procédure contentieuse en cours avec AVRIL/BAL.

Le Président,
David SAMZUN

ADOpte A L'UNANIMITE

Ce document a été signé électroniquement

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE

LE :

P/Le Président de la CARENE
Et par délégation Sandrine FABLET,
Responsable des Affaires Générales